



Code de conduite

Transports GILLOIS

Introduction

Chez Les Transports Gillois, nous sommes fermement engagés envers l'excellence, la sécurité, l'intégrité et le professionnalisme dans toutes nos opérations de transport routier.

Notre réussite dépend de l'engagement de chaque employé envers ces principes fondamentaux.

Ce code de conduite énonce nos attentes en matière de comportement et d'éthique professionnelle, créant ainsi un environnement de travail respectueux, sûr et éthique pour tous.

Préambule au Code de Conduite des Transports Gillois

- **Personnes et entités concernées :**

Ce Code de Conduite s'adresse à tous les employés, cadres, et partenaires commerciaux des Transports Gillois, ainsi qu'à toute personne agissant au nom de l'entreprise.

- **Finalité du Code de Conduite :**

Le Code de Conduite des Transports Gillois a pour objectif de définir les normes éthiques et les principes de comportement qui guident notre entreprise. Il vise à assurer que toutes nos activités se déroulent dans le respect des lois et des valeurs fondamentales.

- **Information du Code de Conduite en interne :**

Tous les employés sont tenus de prendre connaissance et de comprendre ce code de conduite, en témoignant ainsi de leur engagement à s'y conformer. Ce document est disponible en interne à l'accueil et peut être consulté à tout moment.

- Dispositif d'alerte :

Si vous avez connaissance de violations potentielles du Code de Conduite ou de toute autre préoccupation éthique, veuillez contacter Clothilde Léger, stagiaire RSE, par e-mail à l'adresse suivante : rse@gillois-transport.com

Votre signalement sera traité de manière confidentielle et sérieuse.

- Conséquences en cas de non-respect du Code :

Le non-respect du Code de Conduite des Transports Gillois peut entraîner des sanctions disciplinaires, y compris des avertissements, des suspensions, ou la résiliation du contrat de travail, selon la gravité de la violation. Les violations graves peuvent également faire l'objet de poursuites judiciaires.

- Communication :

Ce Code de Conduite est accessible au public sur notre site Web à l'adresse suivante : <https://www.gillois-transport.com/code-de-conduite>.

Nous nous engageons à maintenir un environnement éthique et transparent, et nous encourageons toute personne extérieure à consulter notre code pour mieux comprendre nos engagements éthiques.

Développement:

1. Respect de la Législation et de la Réglementation

Tous les employés doivent se conformer aux lois, règlements et normes en vigueur dans le cadre de leurs fonctions. Cela inclut le respect des lois de la circulation, des règlements environnementaux et des normes de sécurité applicables.

2. Sécurité

La sécurité est notre priorité absolue. Chaque employé est responsable de sa propre sécurité et de celle des autres sur la route. Cela implique le respect des règles de conduite, la vigilance constante et la prise de mesures proactives pour prévenir les accidents.

3. Conduite Responsable

Les conducteurs doivent respecter scrupuleusement les limitations de vitesse, les règles de conduite et les temps de repos requis. La conduite en état d'ébriété ou sous l'influence de substances interdites est strictement prohibée.

4. Respect des Horaires et des Livraisons

Nous nous engageons à respecter les délais de livraison convenus avec nos clients. La ponctualité et la fiabilité sont cruciales pour notre réputation et notre succès commercial.

5. Lutte contre la corruption :

Les employés des Transports Gillois s'engagent à ne jamais offrir, solliciter ou accepter de pots-de-vin, de cadeaux, ou tout autre avantage personnel en échange de faveurs ou de traitement préférentiel.

Tout acte de corruption, quel qu'il soit, est strictement interdit et fera l'objet d'une enquête approfondie.

Dans le cadre de leur engagement envers la transparence, les Transports Gillois ont mis en place des lignes directrices précises concernant les cadeaux d'entreprise échangés au sein de la société.

- Directives pour les cadeaux d'entreprise reçus au sein de la société les Transports Gillois:
 1. Respect des lois locales lors de l'offre de cadeaux ou d'invitations.
 2. Limite de 500 euros par an et par fournisseur pour les cadeaux ou invitations.
 3. Fréquence raisonnable conforme aux pratiques commerciales locales.
 4. Information de la direction
 5. Cadeaux ou invitations offerts dans un cadre professionnel.
 6. Présence du partenaire commercial lors des invitations.
 7. Partage des cadeaux consommables au sein de l'équipe si possible.

- Directives pour les cadeaux d'entreprise offerts par la société les Transports Gillois:
 1. Conformité des cadeaux ou invitations aux clients avec les lois locales.
 2. Offre de cadeaux ou invitations aux clients dans un contexte professionnel.
 3. Limite de 500 euros par client par an pour les cadeaux ou invitations, une fois par an.
 4. Fréquence raisonnable des cadeaux ou invitations conforme aux pratiques commerciales locales.

6. Lutte contre les pratiques anti-concurrentielles :

Les Transports Gillois respectent les lois anti-monopole et de concurrence loyale en vigueur dans toutes les régions où nous opérons.

Les employés sont tenus de signaler toute pratique anticoncurrentielle ou collusion avec d'autres entreprises qui enfreignent les lois applicables.

7. Respect des droits humains :

Nous respectons et défendons les droits fondamentaux de tous, y compris l'égalité des chances, la diversité, et le respect de la dignité humaine.

Aucune forme de discrimination, de harcèlement ou de traitement injuste n'est tolérée au sein de notre entreprise.

8. Protection de la santé et sécurité des personnes :

La sécurité est notre priorité absolue. Les employés doivent suivre rigoureusement les protocoles de sécurité en place.

Tous les accidents, incidents ou situations dangereuses doivent être immédiatement signalés et documentés afin qu'ils ne soient pas reproduits pour assurer une mesure de protection.

9. Préservation de l'environnement :

Les Transports Gillois s'engagent à minimiser leur impact environnemental. Cela comprend la réduction de la consommation de carburant, la gestion responsable des déchets, et le respect de toutes les lois environnementales.

10. Cartographie des risques avec le DUER :

Nous utilisons un Document Unique d'Évaluation des Risques (DUER) pour évaluer la gravité et la fréquence de chaque risque lié à nos activités. Il est essentiel que chaque employé comprenne et respecte les recommandations du DUER pour garantir la sécurité.

11. Régime de sanctions disciplinaires en cas de violation du code de conduite :

Les violations du code de conduite des Transports Gillois seront traitées de manière appropriée, pouvant inclure des sanctions disciplinaires telles que des avertissements, des suspensions ou la résiliation du contrat de travail.

12. Conflit d'intérêts :

Les employés doivent signaler tout conflit d'intérêt potentiel ou réel qui pourrait compromettre leur impartialité ou l'intégrité de l'entreprise.

Les Transports Gillois prendront des mesures pour résoudre les conflits d'intérêts de manière équitable et transparente.

13. Blanchiment d'argent et fraude, corruption et trafic d'influence :

Nous condamnons fermement toutes les formes de blanchiment d'argent, de fraude, de corruption et de trafic d'influence.

Les employés sont tenus de signaler tout soupçon de telles activités aux autorités compétentes et à la direction de l'entreprise.

Conclusion

Nous encourageons tous les employés à contribuer à cette démarche en promouvant les bonnes pratiques en matière de RSE au sein de l'entreprise.

Ce code de conduite est la pierre angulaire de notre entreprise et guide nos actions au quotidien. Chacun de nous est responsable de son respect et de sa mise en œuvre pour préserver l'intégrité et la réputation des Transports Gillois. Toute question ou préoccupation concernant ce code doit être signalée à la direction de l'entreprise pour une résolution appropriée.

→ Signature et engagement :

Le présent code de conduite est signé exclusivement par la présidente de l'entreprise, Madame Estelle Gillois.

Je, soussigné(e):

[Votre nom] Gillois Estelle

[Votre fonction au sein de l'entreprise] Président

[Votre numéro de téléphone] 06 90 37 47 46

confirme par la présente avoir pris pleinement connaissance du code de conduite.

Fait à : Caen

Signature : 

Le : 20/10/23